

> Pharmaciens propriétaires

Opinion pharmaceutique transmise à un guichet d'accès à la première ligne

Voici les instructions pour la facturation d'une opinion pharmaceutique transmise à un guichet d'accès à la première ligne (GAP) à appliquer dès maintenant.

Facturation avec un prescripteur inconnu à un GAP

Le code de service doit correspondre à **3** : **Opinion pharmaceutique**.

Le numéro d'ordonnance doit correspondre au numéro de référence correspondant à l'opinion.

Le code d'intervention ou d'exception doit correspondre au type d'opinion pharmaceutique.

Principes à respecter

Lorsque l'opinion pharmaceutique est amorcée à un GAP, mais qu'aucun prescripteur n'est connu :

- le champ *Type prescripteur* doit correspondre à **99**;
- le champ *Numéro du prescripteur* doit correspondre à **GAP**.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Développeurs de logiciels de facturation – Pharmacie

Site Web et fils RSS	Téléphone	Heures d'ouverture
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels	Québec 418 780-4208	Du lundi au vendredi,
Abonnez-vous à nos fils RSS 	Montréal 514 687-3612	de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Avant de nous téléphoner, consultez les flash-infos au www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos	Ailleurs au Québec 1 888 330-3023	(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)